

# Premier pas en douceur (fiche explicative)

## Service à domicile pour les parents ayant au moins un bébé âgé de 0 à 6 mois

**Premier pas en douceur** est un service d'accompagnement à domicile offert par une éducatrice familiale de la Maison des familles, la Ressource Parent-Ailes. Il vise à soutenir les parents durant les premiers mois suivant l'arrivée de leur bébé.

### À qui s'adresse le service ?

- Aux familles ayant **au moins un bébé âgé de 0 à 6 mois**.
- La présence de frères et sœurs est possible.
- Aux familles souhaitant du soutien, du répit ou des conseils adaptés à leur réalité.

### Comment se déroule le service ?

- Service offert **à domicile**, sur rendez-vous.
- Visites de **1 à 2 heures**, selon les besoins.
- Possibilité d'un accompagnement allant jusqu'à **10 semaines consécutives ou non**.
- Le parent doit **demeurer sur place en tout temps**.
- Service offert **selon les disponibilités et le financement en vigueur**.
- La présence d'autres enfants est discutée lors de l'inscription afin de s'assurer que le service réponde bien aux besoins de la famille.

### Ce que l'éducatrice familiale peut faire

- Offrir les **soins de base au bébé** (bain, biberon, changement de couche, routine)
- S'occuper du bébé pour permettre au parent de :
  - se reposer
  - prendre soin de lui
  - souffler un peu
- Offrir des **conseils**, répondre aux questions ou simplement échanger

### Ce que le service n'est pas

- L'éducatrice **ne fait pas les tâches ménagères**
- Le service ne remplace pas un service de garde

### Coût du service

Le coût est établi selon le **revenu familial annuel brut** et est calculé **par heures**, selon la grille tarifaire en vigueur. Le paiement doit être effectué **à chaque prestation de service** et remis à l'**éducatrice familiale le jour même de la visite**.

### Pourquoi choisir Premier pas en douceur ?

Parce que prendre soin d'un bébé commence aussi par prendre soin du parent. Ce service vise à offrir du soutien, de l'écoute et un moment de répit, dans le respect du rythme et des besoins de chaque famille.

*Un contrat de service détaillé sera présenté à la famille pour signature avant le début de l'accompagnement.*